



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

17170096

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 -11- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0449.959.046

Dénomination

(en entier) : **TEXTIEL CRUCKE TEXTILES**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue des Sablières, 8 7522 Blandain

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Renouvellement de mandats

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 21 novembre 2017
au siège social:

Résolution1 : Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les actionnaires procèdent au renouvellement de mandat, avec effet au 24/11/2017, de la société N.J.C. SA représentée par Monsieur Jacques Crucke et de Monsieur Jacques Crucke aux fonctions d'administrateur. Leur mandat, qu'ils acceptent, leur est confié pour une durée de 6 ans à compter du 24 novembre 2017.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 novembre 2017:

Résolution 1 : Désignation du président du conseil d'administration

Les administrateurs désignent Jacques Crucke pour exercer les fonctions de président du conseil d'administration. Celui-ci accepte sa désignation.

Résolution 2 : Nomination de l'administrateur délégué

Le conseil procède ensuite à la nomination, avec effet au 24/11/2017 de Jacques Crucke aux fonctions d'administrateur-délégué. Son mandat qu'il accepte, lui est confié pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Fait à Blandain, le 21 novembre, en 3 exemplaires.

Jacques CRUCKE
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/12/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature